

MON PARCOURS TRANSMISSION



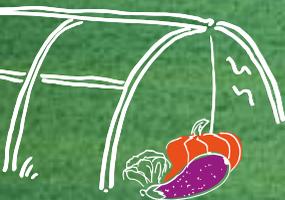
1

2

3

4

5



ME PRÉPARER	4
M'INFORMER	6
PRÉVOIR ET PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS	8
CONCRÉTISER	10
TRANSMETTRE	12



1



1 ME PRÉPARER

La transmission de mon exploitation marque le début d'un nouveau projet de vie. Pour se préparer au mieux :

- **M'interroger** sur le pourquoi, comment, quand et à qui, afin de prendre les bonnes décisions.
- **Anticiper** ma future autonomie financière : quels sont mes besoins ?
- **M'informer** sur l'âge auquel je pourrai bénéficier de la retraite, ou me renseigner sur ce qu'il faut entreprendre pour changer de métier (bilan de compétences, formations à entamer...).
- **Prévoir** de faire ma demande de retraite auprès de la MSA.
- **En parler avec mon entourage**, notamment en interrogeant mes enfants sur leur volonté de reprise.
- **Élaborer des scénarii** de transmission :
 - Qu'est-ce que je veux céder ?
 - Comment ?
 - A qui ?
- **Valoriser mon exploitation**, maintenir ma ferme dans un bon état et penser à mes choix de développement et d'investissement en prenant en compte la transmission. A l'inverse, au vue du projet des candidats, est-ce que je suis prêt à accepter les évolutions envisagées par le repreneur, un changement d'orientation, de production, de mode de commercialisation... ?



CONTACTS

Point Accueil Transmission du Rhône
 Andrée Baleyrier
 04 78 19 61 39
 andree.baleyrier@rhone.chambagri.fr

Point Accueil Transmission de l'Isère
 04 76 20 67 01
 point-accueil-transmission@isere.chambagri.fr



■ **Participer aux formations ou évènements** pouvant accompagner ma réflexion :

- Les Chambres d'Agriculture proposent des « **Visites transmission** » sur mon exploitation, un conseiller spécialisé en transmission répond à toutes mes interrogations (démarches, points de vigilance, échéances...) et réalise, en toute confidentialité, un diagnostic de ma situation (foncier, retraite, baux, droits à produire, aides...).
- La Chambre d'Agriculture du Rhône propose chaque année une journée collective « **Cédant** », en collaboration avec la MSA et avec l'intervention d'un juriste.
- La Chambre d'Agriculture de l'Isère propose 2 jours de formation : « **Transmettre son exploitation : conséquences juridiques, fiscales et patrimoniales (38)** ».
- L'ADDEAR propose une formation de 5 jours « **Anticiper la transmission de ma ferme** » : je débute ma réflexion sur mon devenir et celui de ma ferme.
- Vienne Condrieu Agglomération organise une fois par an, avec ses partenaires, **des temps d'échanges** entre futurs cédants et porteurs de projets comme le café installation-transmission.



CONTACTS

ADDEAR
Marion Frichet
07 63 02 83 48
addear69.eta@gmail.com

Vienne Condrieu Agglomération
FAURE Delphine
06 11 43 39 83
dfaure@vienne-condrieu-agglomeration.fr



2 M'INFORMER

- **Anticiper** mon projet de cessation d'activité, de transmission de mon exploitation.
- **M'entourer de conseillers spécialisés** : conseiller transmission, notaire, juriste, conseiller d'entreprise, comptable...

Le Point Accueil Transmission m'accompagne.

Le Point Accueil Transmission s'adresse à toute personne qui, comme moi, commence à réfléchir à sa cessation d'activité et au devenir de son exploitation, à sa succession au sein d'une société agricole, quel que soit son âge et le niveau d'avancement du projet.

Dans les années qui précèdent ma cessation d'activité, mes choix ont un impact sur les conditions dans lesquelles ma transmission se réalisera mais aussi sur mes conditions de travail.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'anticiper, de me renseigner et de me faire accompagner dans mon projet.



CONTACTS

Point Accueil Transmission du Rhône
Andrée Baleyrier
04 78 19 61 39 | 06 16 39 11 94
andree.baleyrier@rhone.chambagri.fr

Point Accueil Transmission de l'Isère
04 76 20 67 01
point-accueil-transmission@isere.chambagri.fr



Missions :

- M'accueillir, m'informer et m'orienter
- M'aider à la formalisation de mon projet de cessation/transmission
- Elaborer un plan d'actions qui me sert de feuille de route

Modalités d'accompagnement :

Il s'agit d'un accompagnement individuel avec une personne référente (ou conseiller expert) qui m'accompagne dans la durée, jusqu'à mon départ.

Dans un premier temps, je m'entretiens avec le conseiller pour faire l'analyse de ma situation, pour échanger sur mes objectifs, mes problématiques éventuelles et élaborer mon plan d'actions.

Dans un deuxième temps, je réalise un entretien de suivi pour faire le point sur l'avancée de mon plan d'actions et préparer mes démarches avec un futur repreneur.





3 PRÉVOIR ET PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS

- **Réfléchir à la transmission :**
 - Quelqu'un de ma famille est-il intéressé ?
 - Si non, je commence à rechercher un repreneur
 - Définir « le profil »
 - Définir mes critères de transmission : maison d'habitation, productions, conditions de cession du foncier...

- **Estimer le potentiel de mon exploitation, en prenant le temps de rédiger,** seul ou avec mes associés, les avantages et les inconvénients, les forces et les faiblesses de mon exploitation.

- **Évaluer mon exploitation :** réalisation d'un audit transmission, déterminer les valeurs de mon exploitation selon différentes méthodes, approche patrimoniale, approche économique et financière, ainsi que la valeur de reprenabilité. La valeur de mon exploitation est avant tout influencée par sa capacité à générer un revenu. La SAFER, mandatée par la Chambre d'Agriculture, réalisera l'évaluation financière de mes biens (foncier, bâtiment, cheptel, matériel).

- **Réfléchir aux conditions de transmission** du foncier bâti et non bâti :
 - Qu'est-ce que je garde ?
 - Qu'est-ce que je transmets
 - Comment ? (location, vente, donation...)





- **Informez les propriétaires** de mon départ à la retraite et de mon projet de cessation/transmission :
 - Si transmission dans le cadre familial (enfants, conjoint) : cession de bail
 - Si transmission hors cadre familial : voir avec les propriétaires s'ils souhaitent reprendre leurs terrains ou s'ils m'accompagnent dans mon projet de transmission.
- **Prévoir mon futur lieu d'habitation** lorsque la maison est transmise avec l'exploitation.
- **M'informer sur les dispositifs d'aides** à la transmission. Dans l'objectif de favoriser le renouvellement des générations en agriculture et notamment les installations hors du cadre familial, le **Programme Accompagnement à l'Installation Transmission Agricole** définit les **aides financières à destination des futurs cédants** dont la mise en place varie selon les politiques régionales d'installation-transmission :
 - **Prise en charge partielle du diagnostic d'exploitation à céder** : destinée à encourager la réalisation d'un diagnostic de l'exploitation à céder quand cet audit est nécessaire pour faciliter la démarche de transmission-installation : 1 500 €.
 - **Aide à l'inscription anticipée au Répertoire Départ Installation (RDI)** : destinée à encourager les futurs cédants à s'inscrire au RDI pour rechercher un jeune repreneur et éviter que les terres libérées ne servent à l'agrandissement d'exploitations existantes : 4 000 € sous réserve de rester au moins 1 an inscrit et d'une installation avec « Dotation Jeune Agriculteur » (DJA) à la suite du cédant.



- **Temps collectifs organisés par l'ADDEAR** dont l'objectif est de visiter des fermes à céder avec des porteurs de projets.



4 CONCRÉTISER

- **Rechercher activement un repreneur** en m'inscrivant notamment au Répertoire Départ Installation (RDI) mais aussi en faisant appel à mon propre réseau (famille, amis, professionnels, voisins...), aux annonces dans la presse et aux structures de diffusion des annonces (ADDEAR, Terres de liens, Vienne Condrieu Agglomération ...).
- **Rencontrer des porteurs de projets** en participant aux cafés installation-transmission, aux ateliers Transformes (événements départementaux pour faciliter les rencontres et échanges entre porteurs de projet et agriculteurs).
- **Finaliser l'estimation** de la valeur de ma ferme et les accords avec le (la) repreneur (se).
- **Anticiper les formalités comptables** (transparence sur la réalité économique et financière), épurer les comptes courants de mon exploitation avant transmission.
- **Accueillir le repreneur de mon exploitation via un stage reprise test ou test agricole :**
 - **Stage reprise test** : tuilage entre le cédant et le repreneur. Pour les sociétés, période pour tester l'entente entre les futurs associés. C'est un dispositif assuré par la Chambre d'Agriculture et financé par la Région. Le stagiaire, en fonction de son statut, est rémunéré par Pôle emploi ou la Région.
 - **Test agricole** : en cas de reprise progressive sur une production différente. L'objectif est de « Développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre qui limite la prise de risque. Evaluer son projet et soi-même afin de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet ».





ZOOM : je recherche un repreneur ou un futur associé. Le Répertoire Départ Installation m'accompagne.

Trouver un repreneur ou un associé n'est pas forcément facile. Le Répertoire Départ Installation est là pour m'aider dans cette recherche et m'accompagner dans la formalisation des modalités de reprise avec le porteur de projet.

Les atouts :

- Une diffusion large de mon offre
- Une recherche de repreneurs en adéquation avec mes attentes
- Des mises en relation directes avec des porteurs de projet
- Un accompagnement dans l'élaboration des conditions de reprise et du calendrier de transmission
- Une communication par la SAFER de la valeur vénale de mon bien

Les 3 étapes clés du RDI :

- **Le conseiller élabore l'offre avec moi :** description de l'exploitation, date et mode de cession, type de production, statut juridique, localisation, profil de l'associé... Je suis effectivement inscrit dès que mon dossier est validé.
- **Le conseiller publie l'offre** de manière anonyme selon les modalités convenues. Il est l'unique interlocuteur pour les porteurs de projets intéressés par mon offre.
- **Le conseiller met en relation les différentes parties** en organisant une rencontre à laquelle il peut participer.



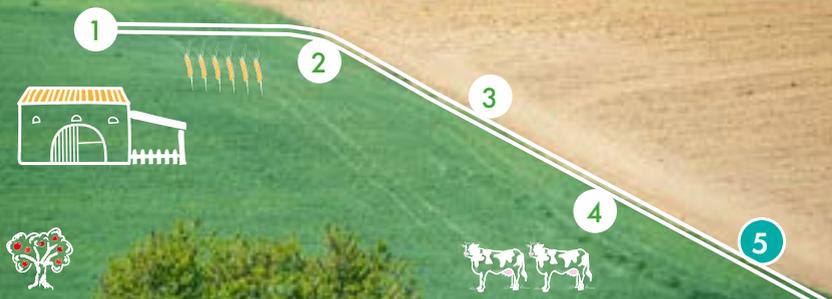
CONTACTS

Répertoire Départ Installation du Rhône
Véronique Villalta | 04 78 19 60 85
veronique.villalta@rhone.chambagri.fr
Sabrina Bermont (viticulture) | 04 78 19 60 89
sabrina.bermont@rhone.chambagri.fr

Répertoire Départ Installation de l'Isère
Audrey Pangolin | 06 82 57 68 82
audrey.pangolin@isere.chambagri.fr

ADDEAR

Marion Frichet | 07 63 02 83 48
addear69.eta@gmail.com



5 TRANSMETTRE

- **Réaliser mes actes de cessation d'activité**
 - Envoyer mes bulletins de mutation des terres à la MSA.
 - M'acquitter de formalités de cessation auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE).
 - Réaliser mes formalités de transfert du foncier (acte de ventes, bail rural).
 - Transférer mes primes PAC (Droit au Paiement de Base (DPB)).
- **Accompagner le repreneur dans ses démarches** (signature des baux, autorisation d'exploiter).
- **Présenter le repreneur à l'environnement local** (communes, Agglo, voisins...).



CONTACTS

MSA Ain-Rhône
04 74 45 99 00

MSA Alpes du Nord
09 69 36 87 00

NOS PARTENAIRES



repertoireinstallation.com





Espace Saint-Germain
30, avenue du Général-Leclerc
38200 Vienne

04 74 78 89 00

www.entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr